



Participez au Live Q&A - Webinaire

Le mercredi 23 mars à 18h00

Après avoir dévoilé les contours du plan stratégique à horizon 2025 de Verimatrix

Amedeo d'Angelo, Président Directeur Général

Et

Jean-François Labadie, Directeur Financier Groupe

Se tiendront à votre disposition à l'occasion d'un **live digital (webinaire)**

Le mercredi 23 mars à partir de 18h00

Cliquez sur le lien ci-dessous pour participer :

https://channel.royalcast.com/landingpage/verimatrix-fr/20220323_1/

Nombre de places limité

Vos noms, prénoms et adresses email seront collectés pour accéder au live

Le détail de ce plan stratégique à horizon 2025 est disponible sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : <https://investors.verimatrix.com/governance/presentation-to-investors/>

Contacts relations investisseurs et presse

VERIMATRIX Jean-François Labadie Directeur Financier Groupe +33 (0)4 42 905 905 finance@verimatrix.com	ZINTEL Public Relations Matthew Zintel +1 281 444 1590 matthew.zintel@zintelpr.com	ACTIFIN Sébastien Berret Communication financière Port: +33 (0)6 02 08 45 49 sberret@actifin.fr Mathias Jordan Relations presse économique et financière Tel.: +33 (0) 1 56 88 11 26 mjordan@actifin.fr
---	---	--

A propos de Verimatrix

Verimatrix (Euronext Paris : VMX) contribue à rendre plus sûr le monde connecté d'aujourd'hui en offrant des solutions de sécurité pensées pour l'utilisateur. Verimatrix protège les contenus, les applications et les objets connectés en offrant une sécurité intuitive, sans contraintes et entièrement tournée vers l'utilisateur. Les plus grands acteurs du marché font confiance à Verimatrix pour assurer la protection de leurs contenus, tels que les films premium, le sport en streaming, les données financières et médicales sensibles ou encore les applications mobiles indispensables à leur activité. Verimatrix rend possible les relations de confiance dont dépendent ses clients pour offrir un contenu et un service de qualité à des millions de consommateurs dans le monde entier. Verimatrix accompagne ses partenaires pour leur permettre un accès plus rapide au marché, faciliter leur développement, protéger leurs revenus et conquérir de nouveaux clients. Pour en savoir plus, visitez le site www.verimatrix.com

Informations financières complémentaires non-IFRS

Verimatrix utilise dans le présent communiqué de presse des agrégats financiers et indicateurs de performance qui ne sont pas des mesures comptables strictement définies par les normes IFRS. Ils sont définis dans l'annexe 2 au présent communiqué de presse. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable, telle que présentée dans les états financiers consolidés de la Société, notamment dans le compte de résultat qui figure en Annexe 1 au présent communiqué.

Avertissement relatif aux déclarations de nature prévisionnelle

Ce communiqué contient des déclarations de nature prévisionnelle concernant Verimatrix. Bien que la Société estime qu'elles reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de Verimatrix, ses résultats réels pouvant ainsi différer significativement de ceux attendus en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes. Pour une description plus détaillée de ces derniers, il convient notamment de se référer au chapitre « facteurs de risques » du document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2021 et disponible sur le site Internet de la société <https://investors.verimatrix.com>.

Annexe 1 - Mesures non IFRS – Réconciliation des résultats IFRS avec les résultats ajustés

Les indicateurs de performance à caractère non strictement comptables présentés dans le présent communiqué sont définis ci-dessous. Ces indicateurs ne sont pas des agrégats définis par les normes IFRS et ne constituent pas des éléments de mesure comptable de la performance financière de la Société. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable, telle que présentée dans les états financiers consolidés de la Société et leurs notes annexes. La Société suit ces indicateurs, car il estime qu'ils sont des mesures pertinentes de sa rentabilité opérationnelle courante et de la génération de ses flux de trésorerie opérationnels. Bien que généralement utilisés par les sociétés du même secteur dans le monde, ces indicateurs peuvent ne pas être strictement comparables à ceux d'autres sociétés qui pourraient avoir défini ou calculé de manière différente des indicateurs présentés pourtant sous la même dénomination.

La **marge brute ajustée** est définie comme la marge brute avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par la Société.

Le **résultat opérationnel ajusté** est défini comme le résultat opérationnel avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et des masques achetés via un regroupement d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par la Société.

L'**EBITDA** est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

Les revenus récurrents annuels, ou ARR, correspondent à la valeur annualisée de tous les revenus récurrents des contrats en cours au moment de la mesure. L'ARR comprend tous les types de contrats de nature récurrente et pour lesquels des revenus sont actuellement comptabilisés. L'ARR est un nombre glissant qui s'accumule au fil du temps, tandis que la mesure de la valeur totale du contrat (ou TCV) également utilisée par la Société est généralement utilisée pour mesurer les commandes (nouvelles ou complémentaires) prises au cours d'une période. La Société calcule un ARR pour les abonnements SaaS et non SaaS et un ARR combinant les abonnements et la maintenance